



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 AVRIL 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Délibération N° 52/23

OBJET : DECLASSEMENT DE L'ANCIEN MUSEE SIS PLACE PAUL CEZANNE – PARCELLE CADASTREE SECTION AL n°276

Rapporteur : Monsieur LEBRE

La commune est propriétaire d'un bien sis Place Paul Cézanne, cadastré section AL n°276, constituant l'ancien musée municipal. Depuis la fin des années 2000, l'ancien musée est inoccupé et se dégrade progressivement. La commune a alors décidé de vendre ce bien par la mise en œuvre de la procédure de Vente Notariale Interactive (VNI).

Préalablement à sa vente, il convient de s'assurer de l'appartenance de ce bien au domaine public ou privé de la commune et de prendre ainsi toutes les mesures nécessaires de nature à sécuriser la cession.

En vertu du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, un bien fait partie du domaine public dès lors qu'il appartient à une personne morale de droit public et qu'il est affecté soit à l'usage direct du public, soit à un service public pourvu qu'en ce cas il fasse l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public. Conformément à cette définition, il est attesté que l'ancien musée fait appartenir au domaine public de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON et qu'il est de facto inaliénable, imprescriptible et insaisissable.

Afin de pouvoir procéder à la vente de l'ancien musée municipal, il est donc nécessaire de sortir le bien du domaine public de la commune. La sortie d'un bien du domaine public est conditionnée par une désaffectation matérielle et un déclassement du bien.

Le bien ainsi désaffecté et déclassé sera intégré dans le domaine privé de la commune et pourra être cédé.

Par constat de la Police Municipale joint en annexe, il a pu être rapporté que l'ancien musée est désaffecté depuis la fin des années 2000. Dès lors, il convient de prendre une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien et reclassement dans le domaine privé de la commune.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section AL n°276, d'une superficie de 270m² ;

PRONONCE le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AL n°276, d'une superficie

AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne pouvant se substituer à lui à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

A blue circular official stamp of the Municipality of La Roque is placed over the signature of Jean-Pierre Serrus. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA ROQUE' at the top and '1900-RN.' at the bottom, with a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp.

La Secrétaire de Séance :

Aurélie GROSSO

A black ink signature is written over the name Aurélie Grosso. The signature is stylized and appears to be 'Aurélie GROSSO'.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 17/04/23
Et de la publication sur le site internet le... 17/04/23.....
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com